APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

PERSONNEL ÉDUCATIF

- A. PUÉRICULTEURS (H/F)
- **B. INSTITUTEURS DE MATERNELLE (H/F)**
- C. ÉDUCATEURS DE STRUCTURE D'ACCUEIL POSTSCOLAIRE (H/F)

Groupe de fonctions II

EPSO/CAST/S/2/2012

I. INTRODUCTION

À la demande des institutions européennes, l'Office européen de sélection du personnel (EPSO) lance une procédure de sélection dont l'objectif est de constituer une base de données de candidats retenus parmi lesquels pourront être recrutés des agents contractuels pour des fonctions de puériculteurs (H/F), instituteurs de maternelle (H/F) et éducateurs de structure d'accueil postscolaire (H/F).

Les institutions de l'Union européenne recrutent des agents contractuels en vue de disposer de capacités supplémentaires dans des domaines spécifiques. Les conditions de recrutement sont définies à la rubrique IX du présent appel à manifestation d'intérêt.

Les conditions de travail au sein des institutions européennes sont définies par le régime applicable aux autres agents de l'Union européenne¹. Veuillez vous reporter à l'adresse suivante pour consulter l'intégralité de ces conditions: http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20100101:FR:PDF (titre IV, page 170).

La base de données des candidats retenus sera utilisée principalement par la Commission européenne et le Parlement européen. La plupart des emplois à pourvoir sont situés à Bruxelles, à Ispra et à Luxembourg. Pour les fonctions d'éducateur (H/F) pour les sites de Bruxelles, Luxembourg et Ispra, il s'agira de contrats à temps partiel – entre 60 % et 80 % en règle générale.

Compte tenu de facteurs tels que la nature temporaire des contrats et la rotation du personnel, on estime qu'il y a lieu de constituer une réserve de candidats retenus de 75 puériculteurs (H/F), de 95 instituteurs de maternelle (H/F) et de 140 éducateurs de structure d'accueil

¹ Les règles spécifiques applicables à la Commission européenne et au Parlement européen sont publiées sur le site web d'EPSO.

postscolaire (H/F) pour couvrir les besoins en personnel pour la période de trois ans comprise entre 2012 et 2014.

Les candidats ne peuvent postuler que pour un seul des profils figurant dans le présent appel à manifestation d'intérêt.

Tout candidat ayant postulé pour plus d'un poste profil sera exclu de la procédure de sélection.

II. NATURE DES FONCTIONS²

A) PUÉRICULTEURS (H/F) (s'occupant d'enfants de 0 à 3 ans ou de 0 à 6 ans³)

- Assurer un accueil à caractère relationnel et éducatif aux enfants, conformément au programme pédagogique servant de cadre de référence, afin de permettre à chacun d'eux de se forger une identité propre, d'acquérir son autonomie et de développer ses compétences propres.
- Créer un environnement calme et sécurisant propice au bien-être de l'enfant, dans lequel il puisse s'épanouir.
- Établir et entretenir des relations courtoises avec les parents et collaborer avec eux pour favoriser l'intégration et le développement de l'enfant.
- Participer aux différentes activités de formation continue de manière à renforcer vos propres compétences professionnelles et à assurer la cohérence de la méthode pédagogique suivie.
- Intégrer l'équipe des éducateurs afin d'assurer la continuité du service (y compris l'équipe «volante»).
- Procéder à la préparation des biberons de telle sorte que les besoins nutritionnels spécifiques de l'enfant soient satisfaits, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.
- Accorder à chaque enfant l'attention personnelle qu'il demande, surtout lors des moments impliquant une proximité particulière (repas et soins).

B) INSTITUTEURS DE MATERNELLE (H/F) (s'occupant d'enfants de 3 à 6 ans ou de 4 à 5 ans³)

- Assurer un accueil à caractère relationnel et éducatif aux enfants confiés au jardin d'enfants, conformément au programme pédagogique en place, de façon à promouvoir leur motricité, leur comportement social, leur intelligence et leur langage.
- Créer un environnement calme et sécurisant propice au bien-être de l'enfant, dans lequel il puisse s'épanouir.
- Établir et entretenir des relations courtoises avec les parents et collaborer avec eux pour favoriser l'intégration et le développement de l'enfant.
- Intégrer l'équipe des éducateurs afin d'assurer la continuité du service (y compris l'équipe «volante»).
- Proposer et diriger différentes activités destinées à stimuler la motricité de l'enfant et son

² Les profils décrits dans le présent appel à manifestation d'intérêt sont des versions simplifiées des profils génériques qui seront utilisés pour l'établissement des contrats. Ces versions simplifiées sont fournies à titre indicatif et ne sont pas juridiquement contraignantes.

³ La tranche d'âge peut varier en fonction du lieu de travail.

³ la tranche d'âge peut varier en fonction du lieu de travail.

- développement intellectuel, et appliquer quotidiennement le programme pédagogique du centre.
- Accompagner l'enfant lors des déplacements et veiller à sa sécurité (excursions de courte ou longue durée, piscine, etc.).
- Participer aux différentes activités de formation continue de manière à renforcer vos propres compétences professionnelles et assurer la cohérence de la méthode pédagogique suivie.
- Accorder à chaque enfant l'attention personnelle qu'il demande, surtout lors des moments impliquant une proximité particulière (repas et soins).

C) ÉDUCATEURS (H/F) (s'occupant d'enfants de 4 à 12 ans ou de 6 à 14 ans⁴)

- Assurer l'accueil des enfants conformément au programme pédagogique en place.
- Créer un environnement calme et sécurisant propice au bien-être de l'enfant, dans lequel il puisse s'épanouir.
- Créer un environnement propice à l'étude et à la concentration.
- Surveiller les enfants et les aider à terminer leurs devoirs (sans corriger ceux-ci).
- Établir et entretenir des relations courtoises avec les parents et collaborer avec eux pour favoriser l'intégration et le développement de l'enfant.
- Participer activement aux réunions de réflexion et de contrôle des programmes pédagogiques de la garderie aérée et de la garderie postscolaire afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.
- Intégrer l'équipe des éducateurs afin d'assurer la continuité du service (y compris l'équipe «volante»).
- Participer aux différentes activités de formation continue de manière à renforcer vos propres compétences professionnelles et assurer la cohérence de la méthode pédagogique suivie.
- Le cas échéant, travailler avec des moniteur(trice)s externes [étudiant(e)s et stagiaires en nombre variable] afin de garantir le bon déroulement des activités de la garderie aérée.

III. CALENDRIER INDICATIF DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION

Le calendrier **approximatif** de la procédure de sélection est le suivant:

Étape	Date
Examen des CV	Avril 2012
Test de compétences	Mai 2012
Envoi aux candidats des résultats du test de compétences	Juin 2012

.

⁴ la tranche d'âge peut varier en fonction du lieu de travail.

IV. CONDITIONS D'ADMISSION

À la date de clôture fixée pour l'inscription en ligne, les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

A. Conditions générales

- a) Être citoyen de l'un des États membres de l'Union européenne
- b) Jouir de tous ses droits civiques
- c) Être en situation régulière au regard des obligations imposées par les lois du pays d'origine en matière militaire
- d) Offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice des fonctions considérées

B. Conditions spécifiques minimales – Formation/expérience

Puériculteurs (H/F)

- un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme dans le domaine de la puériculture ou équivalent, ou
- un niveau d'enseignement secondaire dans le domaine de la puériculture sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur ou équivalent, suivi d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, dont un an dans un domaine en rapport avec la nature des fonctions, ou
- un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme dans un domaine autre que la puériculture, et une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans un domaine en rapport avec la nature des fonctions, ou
- un niveau d'enseignement secondaire dans un domaine autre que la puériculture sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur, suivi d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un domaine en rapport avec la nature des fonctions, ou
- l'achèvement de la scolarité obligatoire et un total de huit années de:
 - o formation(s) professionnelle(s) appropriée(s) en tant que puériculteur⁵ et/ou
 - o expérience professionnelle en tant que puériculteur.

Instituteurs de maternelle (H/F)

• un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme dans l'enseignement maternel/préscolaire ou primaire ou équivalent, ou

- un niveau d'enseignement secondaire dans le domaine l'enseignement maternel/préscolaire ou primaire ou équivalent sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur ou équivalent, suivi d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, dont un an dans un domaine en rapport avec la nature des fonctions, ou
- un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme dans un domaine autre que les domaines précités, et une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans l'enseignement

⁵ Dans ce contexte, une formation professionnelle ne peut être prise en considération que si elle consiste en une formation à temps plein d'au moins une année académique effectuée après la scolarité obligatoire et sanctionnée par un certificat reconnu par un État membre de l'Union européenne.

- préscolaire ou en tant qu'instituteur de maternelle, ou
- un niveau d'enseignement secondaire dans un domaine autre que l'enseignement maternel sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur, suivi d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un domaine en rapport avec la nature des fonctions, ou
- l'achèvement de la scolarité obligatoire et un total de huit années de:
 - o formation(s) professionnelle(s) appropriée(s) en tant qu'instituteur de maternelle et/ou
 - o expérience professionnelle en tant qu'instituteur de maternelle.

Éducateurs (H/F)

- un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme d'éducateur ou équivalent, ou
- un niveau d'enseignement secondaire sanctionné par un diplôme d'éducateur ou équivalent donnant accès à l'enseignement supérieur, suivi d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, dont un an dans le domaine de l'éducation, ou
- un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme dans le domaine de l'éducation (excepté diplôme d'éducateur) et une expérience professionnelle d'au moins un an dans le domaine de l'éducation, ou
- un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme dans un domaine autre que l'éducation et une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans le domaine de l'éducation ou équivalent, ou
- un niveau d'enseignement secondaire sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur dans un domaine autre que l'éducation, suivi d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans le domaine de l'éducation;
- l'achèvement de la scolarité obligatoire et un total de huit années de:
 - o formation(s) professionnelle(s) appropriée(s) en tant qu'éducateur et/ou
 - o expérience professionnelle en tant qu'éducateur.

C. Connaissances linguistiques

a) Langue 1 Langue principale: connaissance approfondie d'une des langues officielles de l'Union européenne⁶
b) Langue 2 Connaissance satisfaisante de l'allemand, de l'anglais ou du français (cette langue doit obligatoirement être différente de la langue 1).

Vous ne pourrez plus modifier votre choix de langues une fois que vous aurez validé votre formulaire d'inscription en ligne.

N.B. Si vous êtes convoqué à un entretien, vous devrez fournir les pièces justificatives corroborant les déclarations figurant dans votre formulaire d'inscription. S'il est établi que vous avez produit de fausses informations, vous

_

⁶ Les langues officielles de l'Union européenne sont les suivantes: allemand (DE), anglais (EN), bulgare (BG), danois (DA), espagnol (ES), estonien (ET), finnois (FI), français (FR), grec (EL), hongrois (HU), irlandais (GA), italien (IT), letton(LV), lituanien (LT), maltais (MT), néerlandais (NL), polonais (PL), portugais (PT), roumain (RO), slovaque (SK), slovène (SL), suédois (SV) et tchèque (CS).

serez exclu de la procédure de sélection (et votre nom sera retiré de la base de données).

V. PROCÉDURE DE CANDIDATURE ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Vous devez vous inscrire en ligne en suivant le lien figurant sur le site web d'EPSO (http://europa.eu/epso/apply/today/contract_fr.htm). Suivez les instructions fournies sur le site, notamment dans le guide à l'intention des candidats.

Vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'inscription électronique soit terminée dans le délai requis. Le formulaire d'inscription en ligne doit être rempli en français, anglais ou allemand. Une fois votre inscription validée par vos soins, elle ne sera plus modifiable

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES (validation comprise):

le 21 mars 2012 à 12 h (midi), heure de Bruxelles

VI. ÉTAPES DE LA SÉLECTION

La procédure de sélection se divise en deux étapes:

Étape A:	Sélection sur titres – examen des CV – destinée à sélectionner les candidats qui
	seront invités à présenter le test de compétences
Étape B:	Test de compétences

SÉLECTION SUR TITRES – EXAMEN DES CV

Les candidats seront sélectionnés sur titres, notamment au regard de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle, sur la base des critères énoncés dans les tableaux ci-dessous. Les candidats dont le parcours universitaire et professionnel correspond le mieux à la nature des fonctions proposées seront invités à présenter le test de compétences (le nombre de candidats invités équivaudra à environ deux fois le nombre de candidats devant figurer dans la base de données). Veuillez noter que les candidats ne doivent pas nécessairement répondre aux critères appliqués pour l'examen des CV.

Un panel de sélection composé de représentants de la Commission européenne et du Parlement européen sera désigné pour seconder EPSO à ce stade de la procédure de sélection et sera chargé plus particulièrement de vérifier si les conditions d'admission sont remplies et de procéder à la sélection sur titres (examen des CV).

Critères appliqués pour l'examen des CV:

A) Puériculteurs

1.	Une expérience professionnelle d'au moins un an dans le domaine de la puériculture	
2.	Une expérience professionnelle d'au moins un an dans un domaine autre que la	
	puériculture, mais en rapport avec la petite enfance	
3.	Un diplôme supplémentaire ou des formations en rapport avec l'éducation des enfants	
4.	Une connaissance satisfaisante (niveau B2 ⁴) d'au moins une des langues officielles de	
	l'Union européenne, outre vos langues 1 et 2	
5.	Une expérience professionnelle à l'étranger (dans un pays autre que votre pays	
	d'origine) d'une durée de plus de six mois consécutifs	
6.	Une expérience professionnelle ou une formation en gestion des conflits	
7.	Une expérience professionnelle ou une formation en soins de premiers secours/	
	réanimation	
8.	Une expérience professionnelle auprès d'enfants ayant des besoins particuliers	
9.	Une expérience professionnelle ou une formation dans le domaine de l'évacuation de	
	collectivités	
10.	Une expérience professionnelle ou une formation dans des activités/animations	
	spécifiques telles que la psychomotricité, les contes, la musique ou des activités	
	créatives	
11.	Une expérience professionnelle dans la préparation des biberons pour une collectivité	
11.	Une expérience professionnelle dans la préparation des biberons pour une collectivité	

B) Instituteurs de maternelle

1.	Une expérience professionnelle d'au moins un an dans l'enseignement préscolaire ou	
	en tant qu'instituteur de maternelle	
2.	Une expérience professionnelle d'au moins un an dans un domaine autre que	
	l'enseignement préscolaire ou maternel, mais lié à la puériculture	
3.	Un diplôme supplémentaire (enseignement supérieur) ou des formations en rapport	
	avec l'éducation des enfants	
4.	Une connaissance satisfaisante (niveau B2 ⁵) d'au moins une des langues officielles de	
	l'Union européenne, outre vos langues 1 et 2	
5.	Une expérience professionnelle à l'étranger (dans un pays autre que votre pays	
	d'origine) d'une durée de plus de six mois consécutifs	
6.	Une expérience professionnelle ou une formation en gestion des conflits	
7.	Une expérience professionnelle ou une formation en soins de premiers secours/	
	réanimation	
8.	Une expérience professionnelle auprès d'enfants ayant des besoins particuliers	
9.	Une expérience professionnelle ou une formation dans le domaine de l'évacuation de	
	collectivités	
10.	Une expérience professionnelle ou une formation dans des activités/animations	

_

⁴ Veuillez vous référer au cadre de référence sur le site d'Europass. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant: http://europass.cedefop.europa.eu/europass/home/hornav/Downloads/CEF/LanguageSelfAssessmentGrid.csp?loc=fr_FR

⁵ Veuillez vous référer au cadre de référence sur le site d'Europass. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant: http://europass.cedefop.europa.eu/europass/home/hornav/Downloads/CEF/LanguageSelfAssessmentGrid.csp?loc=fr_FR

spécifiques telles que la psychomotricité, les contes, la musique ou des activités créatives

C) Éducateurs de structure d'accueil postscolaire

1.	Une expérience professionnelle d'au moins un an auprès d'enfants appartenant à la	
	tranche d'âge des 6-14 ans	
2.	Une expérience professionnelle d'au moins un an dans un domaine lié à l'éducation	
	des enfants, autre que celle du critère # 1	
3.	Un diplôme supplémentaire (enseignement supérieur) ou des formations en rapport	
	avec l'éducation des enfants	
4.	Une connaissance satisfaisante (niveau B2 ⁶) d'au moins une des langues officielles de	
	l'Union européenne, outre vos langues 1 et 2	
5.	Une expérience professionnelle à l'étranger (dans un pays autre que votre pays	
	d'origine) d'une durée de plus de six mois consécutifs	
6.	Une expérience professionnelle ou une formation en gestion des conflits	
7.	Une expérience professionnelle ou une formation en soins de premiers secours/	
	réanimation	
8.	Une expérience professionnelle auprès d'enfants ayant des besoins particuliers	
9.	Une expérience professionnelle ou une formation dans le domaine de l'évacuation de	
	collectivités	
10.	Une expérience professionnelle ou une formation en organisation	
	d'activités/événements tels que des activités sportives, la musicales ou créatives	

N.B. Si vous êtes convoqué à un entretien, vous devrez fournir les pièces justificatives corroborant les déclarations figurant dans votre formulaire d'inscription. S'il est établi que vous avez produit de fausses informations, vous serez exclu de la procédure de sélection (et votre nom sera retiré de la base de données).

Cette étape de la sélection se fait **uniquement** sur la base des informations fournies par le candidat dans la rubrique «évaluateur de talent» du formulaire d'inscription, et se déroule en deux phases:

- Première phase: une sélection initiale sur titres se fera sur la base des réponses (oui/non) cochées par le candidat et de la pondération attribuée à chaque question, sur une échelle de 1 à 3 selon l'importance accordée au critère correspondant. Les candidats qui obtiennent le plus de points seront admis à la seconde étape de la procédure de sélection (le nombre de candidats admis à la seconde étape équivaudra à environ six fois le nombre de candidats devant figurer dans la réserve de candidats retenus pour chaque profil).
- Seconde phase: le panel de sélection examinera les réponses des candidats et attribuera de 0 à 4 points à chaque réponse; les points seront ensuite multipliés par la pondération attribuée au critère correspondant.

⁶ Veuillez vous référer au cadre de référence sur le site d'Europass. Vous pouvez y accéder en cliquant sur le lien suivant: http://europass.cedefop.europa.eu/europass/home/hornav/Downloads/CEF/LanguageSelfAssessmentGrid.csp?loc=fr_FR

Les candidats qui obtiennent le plus de points seront admis au test de compétences (le nombre de candidats admis au test de compétences équivaudra à environ deux fois le nombre de candidats devant figurer dans la réserve de candidats retenus pour chaque profil).

À ce stade également, les déclarations figurant dans le formulaire d'inscription seront examinées au regard des conditions d'admission (point IV). S'il en ressort que les candidats ne remplissent pas ces conditions, ils seront exclus de la procédure de sélection.

TEST DE COMPÉTENCES

Les candidats devront passer un test de compétences visant à évaluer leurs connaissances spécifiques au regard du profil choisi.

Type de test	Temps imparti	Langue du test	Nombre de points attribués au test	Minimum requis
Questionnaire à choix multiple sur papier	50 minutes	Langue 2	25	16 points

Les épreuves se dérouleront à Bruxelles. Une participation financière aux frais de voyage est accordée par EPSO, conformément aux modalités de remboursement applicables, consultables sur le site http://europa.eu/epso/apply/on_going_compet/reimburse/index_fr.htm

VII. RÉSULTATS DU TEST

Les résultats de l'examen des CV et du test de compétences seront publiés dans le compte EPSO des candidats.

VIII. INSCRIPTION DANS LA BASE DE DONNÉES

Le nom des candidats ayant obtenu le minimum requis au test de compétences sera saisi dans la base de données et ne sera publié sous aucune autre forme. L'accès à la base de données sera accordé à la Commission européenne et au Parlement européen, et pourra aussi être obtenu par d'autres institutions et agences européennes recherchant ce type de profils. La base de donnée restera valable pendant trois ans, à compter de la date à laquelle les candidats auront été informés de leurs résultats.

IX. SÉLECTION EN VUE D'UN RECRUTEMENT ÉVENTUEL

L'inscription dans la base de données ne constitue pas une garantie de recrutement. Si un emploi devient vacant, les services de recrutement concernés consulteront la base de données et inviteront les candidats dont le profil correspond le mieux aux exigences de la fonction en question à se présenter devant un panel de sélection. Lors de cet entretien, la connaissance de la langue principale du candidat sera également évaluée. En fonction du résultat de cet entretien, le candidat pourra se voir proposer une offre d'emploi officielle. Il s'agira d'un contrat

CA 3A⁷ ou CA 3B⁸, en fonction de l'employeur présentant l'offre d'emploi, comme indiqué dans le tableau suivant:

Commission [offices «Infrastructures et	Généralement un contrat CA 3A - qui peut mener à
logistique» à Bruxelles (OIB), Ispra	un contrat à durée indéterminée
(OIB) et Luxembourg (OIL)]	
Parlement européen	Généralement un contrat CA 3B - contrat fixe pour
	une durée maximale de trois ans

X. PROCÉDURES DE RÉEXAMEN/RECOURS

À tous les stades de la procédure de sélection, si vous estimez qu'une erreur a été commise ou qu'EPSO n'a pas agi de manière équitable ou n'a pas respecté les dispositions régissant ladite procédure et que vos intérêts ont ainsi été lésés, vous disposez des voies de recours suivantes, dans l'ordre défini dans le tableau ci-dessous:

		r0
Procédure	Point de contact	Délai ⁹
1. Déposer une demande de	Via la page contact du site internet d'EPSO	10 jours civils
réexamen ¹⁰		
2. Introduire une réclamation	Soit par courrier à l'adresse suivante:	3 mois
administrative sur la base de	Office européen de sélection du personnel	
l'article 90, paragraphe 2, du	(EPSO)	
statut des fonctionnaires de	C-25, 1049 Bruxelles, BELGIQUE,	
l'Union européenne ¹¹	soit via la page contact du site internet d'EPSO	
·		
À l'issue de l'étape 2 ci-dess	us (l'étape 1 étant facultative), vous avez les possib	ilités suivantes:
		3 mois
rejetée, explicitement ou	européenne	
implicitement, introduire un	Boulevard Konrad Adenauer	
recours en vertu de l'article 270	2925 LUXEMBOURG	
du traité sur le fonctionnement		
de l'Union européenne et de		
l'article 91 du statut des		
fonctionnaires ¹²		
	OLI ¹³	
	55	
3 b) Déposer une plainte auprès	Médiateur européen	2 ans
statut des fonctionnaires de l'Union européenne ¹¹ À l'issue de l'étape 2 ci-dess 3 a) Si votre réclamation est rejetée, explicitement ou implicitement, introduire un recours en vertu de l'article 270 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et de	C-25, 1049 Bruxelles, BELGIQUE, soit via la page contact du site internet d'EPSO us (l'étape 1 étant facultative), vous avez les possib Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne Boulevard Konrad Adenauer 2925 LUXEMBOURG	

⁷ Conformément à l'article 3 bis du Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA) et aux modalités définies par le RAA et les dispositions générales d'exécution de l'institution, agence ou office.

⁸ Conformément à l'article 3 ter du Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA) et aux modalités définies par le RAA et les dispositions générales d'exécution de l'institution, agence ou office.

⁹ À compter de la date de publication de la décision dans le compte EPSO des candidats.

¹⁰ Veuillez motiver votre demande.

¹¹ Veuillez indiquer en objet de votre lettre la référence de la sélection, votre numéro de candidat et la mention «réclamation article 90, paragraphe 2».

Pour les modalités d'introduction de votre recours et le calcul des délais, veuillez consulter le site web du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne à l'adresse http://curia.europa.eu/jcms/jcms/T5 5230.

Remarque importante: si vous introduisez un recours [étape 3 a) ci-dessus], vous ne pourrez pas déposer de plainte auprès du médiateur européen [étape 3 b) ci-dessus].

du médiateur européen ¹⁴	1, avenue du Président Robert Schuman -	
	CS 30403	
	67001 Strasbourg Cedex	
	FRANCE	

XI. COMMUNICATIONS

EPSO vous contactera par l'intermédiaire de votre compte EPSO. Il vous appartient de suivre l'évolution de la procédure et de vérifier les informations qui vous concernent en consultant votre compte EPSO à intervalles réguliers, au moins deux fois par semaine. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire en raison d'un problème technique imputable à EPSO, vous devez le signaler immédiatement à EPSO.

Dans toute correspondance avec EPSO, veuillez utiliser le formulaire de contact publié sur le site web d'EPSO:

https://europa.eu/epso/application/passport/webform.cfm?usertype=1&lang=fr&langsub=ok.

Afin de garantir la bonne compréhension de l'ensemble des textes à caractère général et des communications entre EPSO et les candidats, les convocations aux différents tests et épreuves ainsi que toute correspondance entre EPSO et les candidats seront rédigées uniquement en allemand, en anglais ou en français.

XII. CAS D'EXCLUSION LIÉS À L'INSCRIPTION

EPSO veille scrupuleusement au respect du principe d'égalité de traitement. Par conséquent, si à un stade quelconque de la procédure, il s'avère que vous avez créé plusieurs comptes EPSO, que vous vous êtes inscrit plusieurs fois ou que vous avez produit de fausses déclarations, vous serez exclu de la procédure de sélection.

Toute fraude ou tentative de fraude pourrait vous exposer à des sanctions. À cet égard, votre attention est attirée sur le fait que toute personne recrutée par les institutions est tenue de faire preuve de la plus grande intégrité.

XIII. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES POUR LES CANDIDATS PRÉSENTANT UN HANDICAP

a) Situation existant au moment de l'inscription

1. Si vous présentez un handicap ou si vous vous trouvez dans une situation particulière qui pourrait poser des difficultés lors du déroulement des épreuves, veuillez cocher la case correspondante dans le formulaire d'inscription en ligne et indiquer les mesures que vous estimez nécessaires pour faciliter votre participation aux différents tests et épreuves, en mentionnant impérativement le numéro de référence de la procédure de

¹⁴ Nous attirons votre attention sur le fait que la saisine du médiateur n'interrompt pas le délai prévu à l'article 90, paragraphe 2, et à l'article 91 du statut des fonctionnaires pour l'introduction d'une réclamation ou d'un recours devant le Tribunal de la fonction publique en vertu de l'article 270 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. De même, il est rappelé que, conformément à l'article 2, point 4, des conditions générales d'exercice des fonctions du médiateur, toute plainte introduite auprès de celui-ci doit avoir été précédée des démarches administratives appropriées auprès des institutions et organes concernés. Pour de plus amples informations concernant cette procédure, veuillez consulter le site web http://www.ombudsman.europa.eu/media/fr/default.htm.

	sélection ainsi que votre numéro de candidat.
2.	Le plus rapidement possible après avoir validé votre inscription électronique, veuillez
	envoyer un certificat médical ou une attestation délivrée par un organisme
	compétent, selon le cas, attestant la réalité de votre handicap. Après examen des
	pièces justificatives, des mesures spécifiques et adaptées à chaque cas pourront être
	adoptées afin de satisfaire les demandes jugées fondées. Ces pièces doivent être
	envoyées:
	- soit par courrier électronique à l'adresse suivante: EPSO-accessibility@ec.europa.eu,

- soit par télécopie au numéro suivant: +32 22998081, avec la mention «EPSO accessibility»,
- soit par courrier à l'adresse suivante:

Office européen de sélection du personnel (EPSO)

«EPSO accessibility»

C-25

1049 Bruxelles

BELGIQUE

b) Situation apparaissant après l'inscription

1. Si une situation du type de celle décrite ci-dessus survient après la date limite fixée pour l'inscription en ligne, vous devez le signaler à EPSO dans les plus brefs délais. Veuillez indiquer par écrit les mesures que vous estimez nécessaires.

- 2. Veuillez envoyer les documents pertinents
 - soit par courrier électronique à l'adresse suivante: EPSO-accessibility@ec.europa.eu,
 - soit par télécopie au numéro suivant: +32 22998081, avec la mention «EPSO accessibility»,
 - soit par courrier à l'adresse suivante:

Office européen de sélection du personnel (EPSO)

«EPSO accessibility»

C-25

1049 Bruxelles

BELGIQUE